Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

Présents : 8

Votants : 13

Pouvoir(s) : 5

Date de la convocation : 31/03/2025

COMMUNE DE RAIZEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2025

délibération n° 2025/01/02

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 avril à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : S. AMIOT à A. BODIN, G. BOUCKENHOVE à I. NOUVEAU, C. COMANDRE à N. THEVARD, P. LE CUNFF à JP ZANNIER, V. LEFEUVRE à L . JOYEUX

Absents : AMIOT Samuel, BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, LE CUNFF Pascal, LEFEUVRE Vincent,

I. NOUVEAU a été élue secrétaire de séance.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente au conseil le budget primitif 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget primitif 2025, tel qu'il est présenté :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses :……	731.739,93 €
Recettes :……	795.466,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses :		
* reste à réaliser :……		85.288,08 €
* Vote du conseil municipal		1.048.116,00 €
	TOTAL	1.133.404,08 €
- Recettes :		
* reste à réaliser……		166.076,29 €
* Vote du conseil y compris les articles 001, 21 et 1068		967.789,93 €
	TOTAL	1.133.866,22 €

Pour copie conforme,
Fait à RAIZEUX, le 7 avril 2025

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

Présents : 8

Votants : 13

Pouvoir(s) : 5

Date de la convocation : 31/03/2025

COMMUNE DE RAIZEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2025

délibération n° 2025/01/01

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 avril à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : S. AMIOT à A. BODIN, G. BOUCKENHOVE à I. NOUVEAU, C. COMANDRE à N. THEVARD, P. LE CUNFF à JP ZANNIER, V. LEFEUVRE à L . JOYEUX

Absents : AMIOT Samuel, BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, LE CUNFF Pascal, LEFEUVRE Vincent,

I. NOUVEAU a été élue secrétaire de séance.

VOTE DES TAXES LOCALES 2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

les taux des taxes locales (taxe habitation résidence secondaire, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie) qui seront applicables en 2025, à savoir :

- Taxe Habitation Résidence Secondaire

10,04 %

- Taxe foncière (bâti)

25,95 %

- Taxe Foncière (non bâti) :

45,20 %

Pour copie conforme,
Fait à RAIZEUX, le 7 avril 2025

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le

Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

Présents : 8

Votants : 13

Pouvoir(s) : 5

Date de la convocation : 31/03/2025

COMMUNE DE RAIZEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2025

délibération n° 2025/01/03

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 avril à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : S. AMIOT à A. BODIN, G. BOUCKENHOVE à I. NOUVEAU, C. COMANDRE à N. THEVARD, P. LE CUNFF à JP ZANNIER, V. LEFEUVRE à L . JOYEUX

Absents : AMIOT Samuel, BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, LE CUNFF Pascal, LEFEUVRE Vincent,

I. NOUVEAU a été élue secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DU MARCHE « FORAGE POUR LA GEOTHERMIE »

Dans le cadre des travaux de création de forges géothermique sur nappe pour le chauffage des bâtiments salle polyvalente et mairie-école, Monsieur le Maire donne le compte-rendu de l'analyse faite par la commission d'appel d'offres, concernant le choix de l'entreprise.

De cette analyse, il ressort que la proposition de l'entreprise ci-dessous y compris variante INOX est la plus intéressante :

Entreprise GTR Forages pour la somme de 87.510 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

accepte que les travaux cités ci-dessus soient confiés à l'entreprise ci-dessus

autorise Monsieur le Maire à signer les marchés tels que désignés ainsi que toutes pièces s'y afférents

Pour copie conforme,
Fait à RAIZEUX, le 7 avril 2025

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le

Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

Présents : 8

Votants : 13

Pouvoir(s) : 5

Date de la convocation : 31/03/2025

COMMUNE DE RAIZEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2025

délibération n° 2025/01/04

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 avril à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : S. AMIOT à A. BODIN, G. BOUCKENHOVE à I. NOUVEAU, C. COMANDRE à N. THEVARD, P. LE CUNFF à JP ZANNIER, V. LEFEUVRE à L . JOYEUX

Absents : AMIOT Samuel, BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, LE CUNFF Pascal, LEFEUVRE Vincent,

I. NOUVEAU a été élue secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DU MARCHE « REFECTION DU CV 3 »

Dans le cadre des travaux de réfection de la route des Chaises – CV3 – Monsieur le Maire donne le compte-rendu de l'analyse faite par la commission d'appel d'offres, concernant le choix de l'entreprise.

De cette analyse, il ressort que la proposition de l'entreprise ci-dessous, y compris les options, est la plus intéressante :

Entreprise EIFFAGE pour la somme de 122.725,37 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

accepte que les travaux cités ci-dessus soient confiés à l'entreprise ci-dessus

autorise Monsieur le Maire à signer les marchés tels que désignés ainsi que toutes pièces s'y afférents

Pour copie conforme,
Fait à RAIZEUX, le 7 avril 2025

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le

Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

Présents : 8

Votants : 13

Pouvoir(s) : 5

Date de la convocation : 31/03/2025

COMMUNE DE RAIZEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2025

délibération n° 2025/01/05

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 avril à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : S. AMIOT à A. BODIN, G. BOUCKENHOVE à I. NOUVEAU, C. COMANDRE à N. THEVARD, P. LE CUNFF à JP ZANNIER, V. LEFEUVRE à L . JOYEUX

Absents : AMIOT Samuel, BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, LE CUNFF Pascal, LEFEUVRE Vincent,

I. NOUVEAU a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU RAPPORT SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Dans le cadre de la Loi sur Zéro Artificialisation Nette, chaque commune doit pouvoir présenter un été des terrains consommés depuis 2011.

Aussi, un rapport a été constitué par le Cabinet IngESPACES.
Monsieur le Maire donne connaissance de ce rapport à l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour copie conforme,
Fait à RAIZEUX, le 7 avril 2025

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le

Et publication ou notification le

Questions Diverses :

- L'Hippodrome de Rambouillet nous informe que cette année encore elle organise un grand prix par commune membre de Rambouillet Territoires
- Dans les prochaines semaines, les manifestations suivantes vont se dérouler sur la commune :
 - Le 6 avril, le Conseil Municipal des enfants organise une collecte de jouets pour la micro-crèche de Raizeux.
 - Chasse aux œufs de l'USEP se déroulera le 6 avril durant le P'tit Marché
 - Le 27 avril le ROS organise une chasse au trésor
 - Le Commandant de gendarmerie de Rambouillet Laurent FLOURIOT quitte prochainement ses fonctions
 - En préalable à l'audience prévue dans le cadre du recours contre le PC autorisant la construction d'une antenne le 8 avril, notre avocat nous a fait parvenir les conclusions du rapporteur public qui sont favorables à la commune.